



ARDÈCHE INFOS SÉNAT

La lettre d'information de Mathieu Darnaud & Jacques Genest

L'ACTUALITÉ EN IMAGES ■■■

TOURNÉES SÉNATORIALES

- Vos sénateurs Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST s'étaient engagés à rencontrer régulièrement les Maires de l'Ardèche et leur Conseil Municipal. Ils sefforceront de visiter l'ensemble des communes ardéchoises. Nous vous tiendrons régulièrement informés de ces visites. Ainsi depuis notre dernière publication, ils se sont déplacés dans une vingtaine de communes autour notamment de BURZET, PRIVAS et de TOURNON-SUR-RHONE.



Sainte-Eulalie



Burzet



Tournon-sur-Rhône

Vos sénateurs agissent ■■■ au Parlement pour l'Ardèche

LOI NOTRe

LE SÉNAT OBTIENT SATISFACTION SUR LES PRINCIPAUX POINTS

Lors de la Commission Mixte Paritaire (CMP) au sein de laquelle siégeait Mathieu DARNAUD et qui s'est réunie le jeudi 9 juillet, députés et sénateurs ont trouvé un accord sur le projet de loi NOTRe qui respecte les positions que la majorité des acteurs des collectivités locales a défendues par la voix du Sénat. Celle-ci est intervenue peu de temps après le congrès des Maires ruraux de l'Ardèche, organisé le 26 juin dernier à Guilhaud-Granges. Ce sont près de 150 élus locaux qui ont répondu présent à l'appel de Jacques GENEST, Sénateur-Maire et Président des Maires ruraux de l'Ardèche et de Mathieu DARNAUD, Sénateur-Maire de Guilhaud-Granges. Un congrès constructif qui préfigurait l'accord trouvé en CMP.

Invité par Jacques GENEST, le Président du Sénat lui a fait l'amitié de participer aux débats relatifs à la loi NOTRe qu'il a extraordinairement éclairés. Il faut rappeler que, le 2 juin dernier, le Sénat avait adopté par 191 voix pour et 35 contre, une version modifiée du projet de loi relatif à la Nouvelle Organisation du Territoire de la République dite loi NOTRe. Les sénateurs avaient ressenti l'impérieuse nécessité de refondre entièrement ce projet, dangereux pour l'avenir de nos communes. En effet, le texte initial fixait un nouveau seuil minimal pour les intercommunalités à 20 000 habitants. Cette disposition portait grandement préjudice à de nombreuses communes rurales. Il mettait aussi en jeu l'existence même de la commune qui est la base de notre démocratie locale, en organisant les élections des membres de l'intercommunalité au suffrage universel direct sans fléchage. Enfin, le projet du Gouvernement prévoyait de retirer de nombreuses compétences aux communes et aux départements, ce qui réduisait à néant toutes les avancées décentralisatrices.

Le président LARCHER a profité de cet événement pour rappeler au rapporteur du texte, présent au congrès, la sagesse qui avait prévalu lors de l'examen et de la modification du texte par les Sénateurs. Les participants au congrès du 26 juin ont donc en quelque sorte assisté à une CMP avant l'heure...

Face à la détermination du Sénat, le Gouvernement et sa Majorité ont concédé la presque totalité des points les plus importants et notamment ceux portant atteinte à la ruralité et à la proximité. Force est de constater que le présage du Président LARCHER était bon, quand il a

déclaré à Guilhaud-Granges que « ce congrès jouera un rôle essentiel » dans le dénouement de l'examen du projet de loi en CMP.

L'accord trouvé en CMP montre que le patient travail des sénateurs a permis d'infléchir de façon significative le texte voté à l'Assemblée nationale. Il démontre notamment le rôle moteur du Sénat en matière de défense des territoires ruraux.

Principaux points du texte adopté en CMP

Le Sénat a obtenu satisfaction sur les principaux points sur lesquels il souhaitait rester ferme.

- La suppression du Haut Conseil des Territoires, instance superflue qui n'avait pour but que de court-circuiter le Sénat dans sa vocation à représenter les collectivités.
- Abaissement à 15 000 habitants (contre 20 000 dans le texte du Gouvernement) du seuil minimal des Intercommunalités, avec dérogations pour les départements et les EPCI les moins peuplés ou en zone de montagne. Des dispositions qui concernent l'Ardèche au premier plan.
- Suppression de l'élection des conseillers communautaires sur des listes indépendantes au suffrage universel.
- Report du transfert obligatoire des compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes aux intercommunalités en 2020.
- Retour aux conditions de minorité de blocage pour le transfert de la compétence d'élaboration des PLU aux intercommunalités avec 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

SUR VOS AGENDAS !

Le samedi 26 septembre, les sénateurs Jacques GENEST et Mathieu DARNAUD invitent l'ensemble des Maires ardéchois pour un déjeuner convivial qui aura lieu à COUCOURON. Réservez d'ores et déjà cette date sur vos agendas.

MOBILISATION



A la demande de Jacques Genest, Président des maires ruraux de l'Ardèche, de nombreux élus ont manifesté dans leur commune et devant l'Assemblée Nationale contre les positions défendues par les députés de la majorité sur la loi NOTRe, funestes pour l'existence et le rôle de la commune, qui fondent la proximité dans la ruralité.

VOS SENATEURS S'ENGAGENT POUR LA RURALITE ET L'ARDECHE

Le Président du groupe des Républicains a confié à Jacques GENEST la coordination du groupe de travail portant sur la ruralité et la fracture territoriale.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que Jacques GENEST assume cette responsabilité, située dans la droite ligne de son engagement de Président des maires ruraux de l'Ardèche.

Composée de 24 sénateurs forts d'un ancrage local à travers toute la France, cette équipe a pour mission de travailler sur la problématique de la ruralité et de formuler des propositions concrètes améliorant le quotidien de nos concitoyens et dynamisant leur territoire.

Le Sénateur GENEST invite d'ailleurs l'ensemble des élus ardéchois à lui transmettre des contributions écrites. Ces dernières seront rassemblées et synthétisées pour être remises au groupe de travail. A cet effet, les personnes intéressées peuvent se mettre en contact avec la permanence parlementaire de PRIVAS dont les coordonnées figurent ci-dessous.

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

UNE REPONSE INADAPTEE AUX REALITES DU TERRAIN !

Mathieu DARNAUD a attiré l'attention de Alain VIDALIES, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche lors de la séance de Questions orales du mardi 12 mai, quant à la problématique du traitement des déchets verts par les collectivités locales. En effet, celles-ci n'ont plus le droit de les brûler sur place depuis le 1^{er} janvier 2015.

Il a rappelé que l'écobuage permettrait aux collectivités d'économiser en temps et en argent. Des gains qui paraissent nécessaires à l'heure où l'Etat a drastiquement baissé les dotations publiques. Le Ministre s'est borné à rappeler que les communes peuvent utiliser le compostage pour éliminer leurs déchets verts.

Le Sénateur Mathieu DARNAUD a considéré cette solution comme insatisfaisante et inadaptée :

« Le transport des déchets verts par les ouvriers communaux, la mise à disposition de véhicules adaptés aux reliefs de montagne et les frais de carburant liés représentent des charges importantes (...). Ces charges pourraient être considérablement allégées et le travail des agents communaux facilité si (...) les services techniques communaux de ces petites communes étaient autorisés à brûler les déchets verts sur place. » De plus, il a proposé au Ministre de « venir constater sur le terrain la complexité de la mise en œuvre des plateformes de compostage ».

LE LOUP

UNE MENACE POUR LES ÉLEVEURS ARDÉCHOIS

Jacques GENEST a attiré l'attention de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie quant aux attaques répétées de loup dont sont victimes les troupeaux des éleveurs français.

Il a rappelé qu'en 2014 en Ardèche 263 bêtes avaient été victimes des loups dont le nombre augmente de manière inquiétante et significative, puisqu'il pourrait passer de 300 loups en 2015 sur le territoire français à 700 en 2017.

Après une réponse très peu satisfaisante de la part de Madame Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat, Jacques GENEST a déclaré espérer « que dans ce domaine, comme dans tous les dossiers ayant trait aux territoires ruraux, le Gouvernement sortira de l'autisme qui le frappe aujourd'hui »

RÉFORME DES MÉTHODES DE TRAVAIL AU SÉNAT

DES SANCTIONS CONTRE L'ABSENTÉISME PARLEMENTAIRE

Lors de leur campagne électorale, Mathieu DARNAUD et Jacques GENEST s'étaient engagés à soutenir toutes initiatives tendant à lutter contre l'absentéisme parlementaire. Nouvellement élu, Gérard LARCHER, Président du Sénat, avait décidé de travailler à la modernisation du travail parlementaire sénatorial.

Lors de l'examen de la proposition de résolution visant à réformer les méthodes de travail du Sénat, Mathieu DARNAUD est intervenu en se réjouissant que « dans le même souci de défendre l'image de notre assemblée et donc sa crédibilité, nous devons prévoir des garde-fous (...) sous la forme de retenues significatives sur nos indemnités (...) Les Français sont tous soumis, dans leur vie professionnelle, à des contraintes et à des obligations auxquelles ils ne peuvent se soustraire. Il ne m'apparaît donc pas démagogique de considérer que, nous autres, parlementaires chargés de bâtir la loi qui s'imposera demain à tous, nous devons nous efforcer d'être exemplaires en la matière. ».

RETOUR EN IMAGES ■ ■ ■

CONGRÈS DES MAIRES RURAUX



Le Président du Sénat accueilli par Mathieu Darnaud et Jacques Genest



150 élus ardéchois avaient répondu présents à l'invitation de l'Association des Maires ruraux de l'Ardèche



Echanges entre le Président du Sénat et les élus ruraux ardéchois



Interventions de Mathieu Darnaud et Jacques Genest



Nos infos...

À votre écoute ! ■ ■ ■

■ POUR RESTER INFORMÉ DE NOTRE ACTUALITÉ

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse postale :

.....

.....

Adresse mail :

.....

Téléphone portable :

.....

Pour nous contacter :

■ Au Sénat

Collaborateur : Pierre Lévêque

15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06

Tél : 01 42 34 15 18 - Fax : 01 42 34 15 82

Courriel : m.darnaud@senat.fr - j.genest@senat.fr

■ En Ardèche

Collaborateur : Jean-Luc Gaucher

Permanence parlementaire

4 cours du Palais - 07000 Privas

Tél : 04 75 30 34 53 ou 06 37 30 80 14

Courriel : senateurs07@gmail.com

